



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Adoption du Règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 de tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et de services

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée que lors de la séance régulière tenue le 2 octobre 2017, le conseil municipal a adopté le Règlement 2017-15 modifiant le Règlement 2016-09 de tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et de services.

Ce règlement a pour objet d'établir la modification du paragraphe A de l'article 1.10 intitulé « *Tarif applicable aux compteurs d'eau* » et il entre en vigueur le jour de sa publication.

Vous pouvez consulter ce règlement au bureau municipal ou sur le site web de la municipalité au http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/c_reglement_administratif.htm

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 3^e jour du mois d'octobre 2017

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière